



Retrait de permis

Par Camille1113

Bonjour, Je me suis déjà fait attraper une fois pour conduite sous stup pour laquelle j'ai fais 6 mois de suspension en 2019) . Depuis j'ai grandement diminué ma consommation, Il y a 2 jours je me suis fait contrôler il sait avérer que le test était positif.

De plus j'ai déménager et donc pas reçu les amendes de ces derniers mois, le policier m'a appris par la même occasion que je n'avais déjà plus de point sur le permis avant qu'il m'arrête.

Mes questions sont les suivantes :

Suis-je considéré comme une personne en récidive ?

Quels sont généralement les peines appliquées dans ces circonstances ?

Merci d'avances pour votre réponse

Par Henriri

Hello !

A quelle date avez-vous été condamné la première fois ? Pour ce qui est des courriers non reçus, c'est que vous n'avez pas déclaré votre nouvelle adresse pour l'actualisation de votre carte grise. Du coup il semble qu'outre votre condamnation précédente (stup) vous ayez commis d'autres infractions qui ont grignoté votre permis (vitesse, stationnement...). Peut-être auriez-vous intérêt à confier votre cas à un avocat spécialisé en droit routier ?

Si vous cherchez "récidive conduite sous stupéfiant" sur internet vous allez trouver de nombreuses pages d'information sur le sujet.

A+

Par Camille1113

La première fois j'ai été condamné en septembre 2019

Merci pour votre réponse

Par ESP

Bonjour

Plus de la moitié des cas que nous voyons ici sont dûs à une négligence dans le changement d'adresse sur certificat d'immatriculation.

Attendez d'être convoqué et plaidez au mieux ou prenez un avocat.